

**GESTION PRIVEE PLANETE**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**65 rue de Niort - 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT**

**RCS NIORT 425 073 533**

**RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE 2017**

**INFORMATIONS CONCERNANT LES  
PLACEMENTS ET LA GESTION**

La SICAV a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à celle des marchés actions par le biais d'une gestion active et discrétionnaire en s'exposant sur les marchés actions et taux internationaux, Il n'est lié à aucun benchmark ou indice de référence et peut investir dans l'ensemble des valeurs cotées sur les places financières internationales.

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence.

Cependant, à titre purement indicatif et afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à l'indicateur MSCI WORLD.

L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en dollar (CH0001693230), dividendes réinvestis.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant.

La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux, sans privilégier un secteur d'activité ou une zone géographique déterminée.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0 % à 100 % sur les marchés d'actions internationales y compris de pays émergents et de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, avec un taux d'exposition moyen de 40 % à 80 %, dont :
  - de 0 % à 50 % aux marchés des actions de petite capitalisation (<150 millions d'euros), en titres en direct ;
  - de 0 % à 50 % aux marchés des actions en direct liées à l'or et aux matières premières.
  
- de 0 % à 100 % en instruments de taux (y compris monétaires et liquidités) d'émetteurs de toutes zones géographiques, souverains du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, avec un taux d'exposition moyen de 20 % à 60 %, dont :
  - de 0 % à 50 % en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou jugé inférieur à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou non notés, et pouvant descendre jusqu'à B- à l'acquisition et titres de créances de notation dégradée inférieure à B- en cours de vie.

- de 0 % à 50 % sur les marchés des obligations convertibles, de toutes notations ou non notées d'émetteurs internationaux y compris émergents, de tous secteurs économiques, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes tailles de capitalisation, dont :
  - de 0 % à 20 % en obligations convertibles de notation inférieure à BBB selon l'analyse de la société de gestion ou non notées.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre 0 et 10.

- de 0 % à 100 % au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions n'excède pas 100 % de l'actif.

La SICAV est investie :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30 % de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Elle peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et des titres intégrant des dérivés simples ou complexes, dans un but tant de couverture que d'exposition des risques d'action, de taux, et de couverture du risque de change ;
- emprunts d'espèces, dépôts.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 29 décembre 2017.

#### I COMPTE RENDU D'ACTIVITE

##### - Commentaire de gestion

La valeur liquidative du 29 décembre permet d'afficher pour 2017 une performance nette de tous frais de **+ 10,35 %**. Elle se compare à +22,40 % pour le MSCI WORLD en **dollar américain** et, en comparant sur une devise identique, à +7,51 % pour le MSCI WORLD en **euro**.

##### ► Poche TAUX :

**Allocation « Obligations »** : (0 % du portefeuille)

**Allocation « Monétaire »** : - **10,1 points** (4 % du portefeuille)

Le « **Monétaire** » recule de -5,26 % par rapport à un EONIA négatif (-0,36 %) sous l'effet d'UNION DOLLAR CASH (taux court terme américain positif mais hausse de plus de 14 % de l'€ contre \$).

##### ► Poche ACTIONS :

**Allocation « Actions »** : **+10,1 points** (96 % du portefeuille)

Principaux mouvements :

Achats : AMAZON, NEXANS, PARTOUCHE, TOTAL, ELIS, ARKEMA, SIMON PROPERTY GROUP, NETFLIX, SHIN-ETSU, SAMSUNG.

Ventes : PIERRE&VACANCES, TECHNICOLOR, LVMH, RENAULT, ING GROEP, NEXANS, NEXITY

Couverture : ont été mises en place une 1<sup>ère</sup> couverture partielle avant l'élection présidentielle et une 2<sup>ème</sup> couverture début novembre sur CAC40 à 5512

<p><b>CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES</b> : EIFFAGE (+26,74 %), VINCI +24,50 %), WENDEL (+17,20 %), DORVAL MANAGEURS EUROPE (+23,16 %), BOLLORE (+20,28 %), SOUTHERN COPPER (+20,36 %) <b>PERFORMANCES REMARQUABLES</b> : TOUAX (+22,51 %), MADVERTISE (+37,36 %), SHIN-ETSU CHEMICAL (+17,27 %). <b>DECEPTIONS</b> : CARREFOUR (-13,23 %), TECHNICOLOR (-23,55 %), TURBO PUT €//\$ (-6,76 %).</p>
---

Le trading régulièrement réalisé sur l'ensemble de la poche actions (ESSILOR, AHOLD DELHAIZE, EIFFAGE, CARREFOUR, INGENICO ...) a contribué à améliorer la performance globale de la SICAV.

Proportion d'OPC MCA FINANCE détenus en portefeuille : 5,2 %

**Perspectives 2018** : Les politiques monétaires menées en 2017 par la FED et la BCE devraient se poursuivre en 2018 du fait de la bonne tenue de la situation économique. La FED va continuer ses remontées de taux directeur à 2 ou 3 reprises (3 en 2017). La BCE, bien en amont de la FED dans le cycle de normalisation, se contentera de réduire à nouveau ses rachats de dette (déjà abaissés de 60 à 30 €Mds/mois en 2017) en fonction de l'amélioration de la conjoncture. En conséquence, les taux courts et longs US vont augmenter, de même que les taux longs Zone €.

Concernant les actions, le futur est plus difficilement lisible. Les marchés émergents sont clairement sur un cycle haussier depuis 2 ans (+34,35 % sur 2017) poussés notamment par la Chine, l'Inde ou encore le Brésil. La croissance élevée des bénéfices et les niveaux de valorisation qui restent raisonnables nous permettent d'être optimistes pour 2018. De même, beaucoup de points positifs en Europe et aux Etats-Unis avec une reprise nette de la croissance. Il faut cependant rester vigilant, (notamment sur le marché action américain au vu des niveaux de valorisation déjà élevés) et nous pensons que le rythme de croissance des résultats sera moindre en 2018 qu'en 2017. Par ailleurs, les abondantes liquidités mondiales qui ont nourri la hausse des actions vont peu à peu disparaître ... Enfin, différents risques « oubliés » par le marché demeurent : Catalogne/Espagne, dénouement du Brexit, fragilisation de Merkel en Allemagne, missiles coréens, impact de la réforme fiscale aux Etats-Unis, entre autres.

La performance des actions en 2018 ne devrait pas dépasser celle de l'année précédente ... tout en se révélant supérieure à celle des autres classes d'actifs.

- **Résultats de l'exercice**

L'actif net au 29 décembre 2017 était de 10.479.140,87 € contre 9.505.265,52 € au 30 décembre 2016. Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 116,41 € contre 105,49 €.

- **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Conformément au règlement général de l'AMF, article 314-82, nous vous informons que les Frais de Transactions facturés dans le cadre du mandat de gestion en 2017 et calculés au niveau de l'ensemble de ces mêmes actifs gérés par MCA FINANCE, se décomposent en **Frais d'Intermédiation** pour **22 %** se répartissant à hauteur de **86 %** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **14 %** pour les tiers négociateurs et en **Commissions de Mouvement** pour **78 %** se répartissant à hauteur de **7 %** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **93 %** pour la société de gestion MCA FINANCE.

- **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

- **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Sélection des intermédiaires

En qualité de société de gestion de portefeuille et compte-tenu des caractéristiques spécifiques de son activité, MCA FINANCE sélectionne des intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de la transmission pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion de votre portefeuille.

Cette obligation de moyens consiste donc à sélectionner ses intermédiaires selon un certain nombre de critères (et en tout 1er lieu, le critère du prix total), à contrôler l'efficacité de sa politique de sélection, à la mettre à jour régulièrement et à vous tenir informé des changements significatifs. Cette "Best Sélection" a pour but la primauté des intérêts du client.

Politique Générale d'exécution des ordres

MCA FINANCE applique des procédures destinées à permettre une exécution rapide et équitable des ordres au mieux des intérêts du client, selon ses instructions, soit dans le cadre de la gestion sous mandat, ou bien pour la Réception-Transmission d'Ordres. Ces procédures prévoient notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision dans l'ordre de leur réception en tenant compte des conditions de marché concernant la RTO.

Une fois l'ordre exécuté, le client ou son mandataire reçoit dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du CIC, les informations essentielles concernant cette exécution.

MCA FINANCE choisit pour l'ensemble de sa clientèle, de faire exécuter les ordres sur les valeurs françaises et étrangères en priorité sur les marchés réglementés, tels que la Bourse de Paris - Nyse Euronext, qui assurent au mieux la rencontre de multiples intérêts acheteurs et vendeurs, de manière à aboutir à la conclusion des transactions. MCA FINANCE, comme le CIC, considère que les marchés réglementés assurent la meilleure probabilité et la meilleure rapidité d'exécution des ordres, ainsi que la meilleure sécurité de paiement et de transfert de propriété des titres, permettant d'offrir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour ses clients.

Parallèlement, MCA FINANCE se réserve la possibilité d'utiliser d'autres canaux pour transmettre et exécuter les ordres des clients comme les "plates-formes multilatérales de négociation", soit directement, soit via le CIC. Cette démarche est incluse dans sa politique d'exécution sous réserve qu'elle présente des garanties au moins équivalentes aux marchés réglementés.

Des procédures de conformité et de contrôle sont en place pour évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des politiques de "Best Sélection" et de "Best Exécution".

- **Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Bien que sensibilisée, la politique d'investissement de la SICAV GESTION PRIVEE PLANETE ne prend pas simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG). Néanmoins, MCA FINANCE peut adopter le principe d'un ou plusieurs des critères ESG mais n'a pas formalisé leur utilisation dans le processus de décisions d'investissement de cette SICAV.

- **Information relative à la politique de rémunération de la société de gestion**

MCA FINANCE a mis en place une politique de rémunération, en conformité avec les règles de bonne conduite, qui limite les prises de risques notamment en matière de conflits d'intérêts.

En cas de de rémunération variable, celle-ci se fonde sur des critères qualitatifs.

Le montant total des rémunérations fixes est de 659.505 € et le montant total des rémunérations variables est de 102.202 € lié à l'activité et au bilan.

Au sens de la directive AIFM, les collaborateurs concernés par la politique de rémunération sont les personnes ayant un impact sur les risques de la société.

Le montant agrégé des rémunérations par catégories de salariés est de 280.047 € pour la direction, de 330.730 € pour la gestion et de 146.634 € pour le contrôle.

- **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- **Effets de levier**

Pour mémoire, ils sont calculés :

- selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement Délégué (UE) 231/2013)

La SICAV n'a pas recours à l'effet de levier.

- **Événement intervenus au cours de l'exercice**

**23 mai 2017** : suppression de la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et ajout de la possibilité d'intervenir sur des EMTN intégrant des dérivés complexes.

**7 novembre 2017** : suppression de la classification « Diversifié ».

Consécutivement à la mise en œuvre d'innovations issues de « FROG » (French Routes and Opportunities Garden), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a modifié son instruction DOC-2011-19 concernant entre autres les « classifications AMF ».

La classification « Diversifié » devant être supprimée au 31 décembre 2017, le DICI/prospectus de GESTION PRIVEE PLANETE a été modifié en conséquence afin de faire disparaître toute référence à ladite classification.

**II AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat de l'exercice, composé du résultat net de 171.506,39 € et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -81,23 €, s'élève à 171.425,16 € contre 79.306,28 à la clôture de l'exercice précédent.

Les sommes distribuables afférentes au résultat, constituées du report à nouveau de 169.282,13 € et du résultat de l'exercice de 171.425,16 €, s'élèvent à 340.707,29 €. Conformément à l'article 27 des statuts sociaux, elles seront intégralement reportées.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes de l'exercice, constituées des plus-values nettes antérieures non distribuées de 1.254.397,51 € et des plus-values nettes de l'exercice de 1.142.396,48 €, s'élèvent à 2.396.793,99 €. Conformément à l'article 27 des statuts sociaux, elles seront intégralement reportées.

### **III GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

#### **1- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)**

\* **Monsieur Alain LIAULT**

- Président-Directeur Général de la SICAV GESTION PRIVEE PLANETE
- Président de la SAS ALFI
- Représentant légal en tant que Président d'ALFI des SAS Etablissements C. LIAULT
- Représentant légal en tant que Président d'ALFI de la SAS MEUBLES CHAMOIS
- Représentant légal en tant que Président d'ALFI de la SAS MEUBLES CELIO
- Représentant légal en tant que Président d'ALFI de la SAS CELIOR
- Gérant associé de la SCI AL IMMO

\* **Madame Brigitte LIAULT**

- Administrateur de la SICAV GESTION PRIVEE PLANETE

\* **Monsieur Claude LIAULT**

- Administrateur de la SICAV GESTION PRIVEE PLANETE

#### **2- Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration (article L. 225-37-4-2°)**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.



**3- Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 (article L. 225-37-4-3°)**

Sans objet.

**4- Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3)**

Néant.

**5- Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)**

Sans objet.

**6- Modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 (article L. 225-37-4-4°)**

Aucun changement n'est intervenu. La Direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

## **AVERTISSEMENT**

La SICAV n'est pas intervenue sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

## S5071 GESTION PRIVEE PLANETE

### BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>10 213 277,22</b>	<b>8 767 057,44</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8 239 191,58</b>	<b>6 538 639,23</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 239 191,58	6 538 639,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>349 170,82</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	349 170,82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>1 896 202,34</b>	<b>1 879 247,39</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 896 202,34	1 879 247,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>77 883,30</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	77 883,30	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>4 972,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>4 972,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>286 852,36</b>	<b>762 233,70</b>
<b>Liquidités</b>	<b>286 852,36</b>	<b>762 233,70</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 505 101,98</b>	<b>9 529 291,14</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	7 741 639,59	8 080 273,22
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	1 254 397,51	1 621 167,41
<b>Report à nouveau (a)</b>	169 282,13	90 131,93
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	1 142 396,48	-365 613,32
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	171 425,16	79 306,28
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 479 140,87</b>	<b>9 505 265,52</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>25 961,11</b>	<b>24 025,62</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>25 961,11</b>	<b>24 025,62</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>10 505 101,98</b>	<b>9 529 291,14</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN**

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
PXAXH8P00040 PXA/0318/PUT /5,500. INDICE CAC 40	1 061 575,35	0,00
Total Indices	1 061 575,35	0,00
Total Options	1 061 575,35	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 061 575,35	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>1 061 575,35</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	159 572,74	154 654,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées	101 412,48	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>260 985,22</b>	<b>154 654,66</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	716,47	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>716,47</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>260 268,75</b>	<b>154 654,66</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	88 762,36	75 304,21
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>171 506,39</b>	<b>79 350,45</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-81,23	-44,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>171 425,16</b>	<b>79 306,28</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattache.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

L'OPC a opté pour :

le mode capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report pour les revenus.

le mode capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

## FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion: 1,20% TTC taux maximum sur la base de l'actif net.

Frais indirects maximum : 2,00 % TTC taux maximum sur la base de l'actif net.

Commission de surperformance : néant.

Rétrocessions de commissions perçues par l'OPC : la politique de comptabilisation de ces rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion. Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion.

Les frais effectivement supportés par l'OPC figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement perçues : 85 % par la société de gestion, 15 % par le dépositaire.

Prélèvement sur chaque transaction :

Bourse France : 0,50 % TTC maximum dont 22 € TTC maximum pour le dépositaire.

Bourse étrangère : 0,50 % TTC maximum dont 60 € maximum pour le dépositaire.

## METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de la SICAV sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
  - une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
  - un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- Etc ...

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :** Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.



**Parts d'organismes de titrisation :** Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire

Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

Exception : les BTF/ BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

**BTF/BTAN :**

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

**Autres TCN :**

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes :           dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines:   dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes :                           dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines :           dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

### **Opérations d'échange (swaps) :**

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **GARANTIES DONNEES OU RECUES**

Néant.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>9 505 265,52</b>	<b>9 147 438,36</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	98,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 318,73	-8 252,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 617 662,71	533 903,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-206 408,91	-792 025,42
Plus-values réalisées sur contrats financiers	19 905,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-144 180,00	0,00
Frais de transaction	-139 947,36	-107 589,93
Différences de change	-7 544,25	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-350 242,80	652 342,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>504 899,58</i>	<i>855 142,38</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>855 142,38</i>	<i>202 799,74</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	22 443,30	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>22 443,30</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	171 506,39	79 350,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>10 479 140,87</b>	<b>9 505 265,52</b>

## INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Indices	1 061 575,35	10,13
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>1 061 575,35</b>	<b>10,13</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2017
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2017
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			540 029,30
	FR0011668011	MCA ENTR.PME C 3D	540 029,30
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>540 029,30</b>



**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>					
	<b>Date</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>			
	<b>Date</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2017</b>	<b>30/12/2016</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	169 282,13	90 131,93
Résultat	171 425,16	79 306,28
<b>Total</b>	<b>340 707,29</b>	<b>169 438,21</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	340 707,29	169 438,21
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>340 707,29</b>	<b>169 438,21</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	90 018	90 101
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 254 397,51	1 621 167,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 142 396,48	-365 613,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 396 793,99</b>	<b>1 255 554,09</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 396 793,99	1 255 554,09
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 396 793,99</b>	<b>1 255 554,09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	90 018	90 101
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
<b>ACTIF NET</b>					
en EUR	7 436 669,72	7 654 431,64	9 147 438,36	9 505 265,52	10 479 140,87
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	90 375	90 270	90 185	90 101	90 018
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Parts D EUR	82,29	84,79	101,43	105,49	116,41
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédit d'impôt unitaire</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1)</b>					
en EUR	7,06	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

\*

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-83,00000	-9 318,73
Solde net des Souscriptions Rachats	-83,00000	-9 318,73
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	90 018,00000	

## COMMISSIONS

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	92 736,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	3 973,64

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>29/12/2017</b>
Créances	Coupons et dividendes	4 972,40
<b>Total des créances</b>		<b>4 972,40</b>
Dettes	Frais de gestion	25 961,11
<b>Total des dettes</b>		<b>25 961,11</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-20 988,71</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>10 135 393,92</b>	<b>96,72</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 239 191,58	78,62
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 896 202,34	18,10
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>4 972,40</b>	<b>0,05</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-25 961,11</b>	<b>-0,25</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>77 883,30</b>	<b>0,74</b>
OPTIONS	77 883,30	0,74
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>286 852,36</b>	<b>2,74</b>
DISPONIBILITES	286 852,36	2,74
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>10 479 140,87</b>	<b>100,00</b>



**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>8 239 191,58</b>	<b>78,62</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>8 239 191,58</b>	<b>78,62</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>8 102 166,58</b>	<b>77,31</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>488 976,00</b>	<b>4,67</b>
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	2 500	232 825,00	2,22
BE0974313455 ECONOCOM GROUP	EUR	43 000	256 151,00	2,45
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>189 561,92</b>	<b>1,81</b>
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	900	189 561,92	1,81
<b>TOTAL CAYMANES ILES</b>			<b>476 253,17</b>	<b>4,54</b>
KYG875721634 TENCENT	HKD	6 000	260 679,74	2,48
US01609W1027 ALIBABA GROUP SPON ADR	USD	1 500	215 573,43	2,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 574 308,35</b>	<b>43,65</b>
FR0000033003 TOUAX	EUR	14 000	163 660,00	1,56
FR0000034639 ALTRAN TECHNOLOGIES	EUR	19 000	263 910,00	2,52
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	18 000	324 720,00	3,10
FR0000120271 TOTAL	EUR	8 020	369 280,90	3,49
FR0000120628 AXA	EUR	13 000	321 555,00	3,07
FR0000121204 WENDEL	EUR	1 400	202 160,00	1,93
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	6 200	285 076,00	2,72
FR0000125346 INGENICO GROUP	EUR	2 000	178 020,00	1,70
FR0000125486 VINCI	EUR	3 700	315 055,00	3,01
FR0000130452 EIFFAGE	EUR	2 000	182 680,00	1,74
FR0000133308 ORANGE	EUR	18 500	267 787,50	2,56
FR0004035913 ILIAD	EUR	1 750	349 562,50	3,34
FR0004191674 DIRECT ENERGIE	EUR	4 500	177 705,00	1,70
FR0010812230 MADVERTISE	EUR	60 000	91 200,00	0,87
FR0011289198 GLOBAL ECOPOWER REGPT 0712	EUR	26 174	78 522,00	0,75
FR0011884378 LUCIBEL ACT.	EUR	18 823	49 880,95	0,48
FR0011950732 ELIOR GROUP	EUR	10 000	172 250,00	1,64

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012435121 ELIS	EUR	11 000	253 165,00	2,42
FR0012612646 PARTOUCHE GROUPE REGROUPE	EUR	3 900	131 781,00	1,26
FR0012757854 SPIE	EUR	13 500	293 017,50	2,80
FR0013258662 ALD	EUR	8 000	103 320,00	0,99
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>278 149,83</b>	<b>2,65</b>
JP3436100006 SOFTBANK GROUP	JPY	4 200	278 149,83	2,65
<b>TOTAL REPUBLIQUE DE COREE DU SUD</b>			<b>279 579,93</b>	<b>2,67</b>
US7960508882 SAMSUNG ELECTRON.GDR 1995	USD	280	279 579,93	2,67
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>321 937,50</b>	<b>3,07</b>
LU0569974404 APERAM	EUR	7 500	321 937,50	3,07
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>348 101,50</b>	<b>3,32</b>
NL0011333752 ALTICE CL.A	EUR	11 500	100 579,00	0,96
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	13 500	247 522,50	2,36
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>			<b>1 145 298,38</b>	<b>10,93</b>
US09253U1088 BLACKSTONE GROUP COMMON UNIT	USD	8 500	226 846,14	2,16
US64110L1061 NETFLIX	USD	1 000	159 993,33	1,53
US68389X1054 ORACLE	USD	5 600	220 676,78	2,11
US8288061091 SIMON PROPERTY GROUP	USD	1 900	271 966,99	2,59
US9130171096 UNITED TECHNOLOGIES	USD	2 500	265 815,14	2,54
<b>TOTAL Warrants négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>137 025,00</b>	<b>1,31</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>137 025,00</b>	<b>1,31</b>
DE000CB3AC10 WPEUR/USD 1,3567 PERP. CMBK	EUR	105 000	137 025,00	1,31
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>1 896 202,34</b>	<b>18,10</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>1 896 202,34</b>	<b>18,10</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 174 860,09</b>	<b>11,22</b>
FR0000984254 UNION DOLLAR CASH FCP 3DEC	USD	100	148 112,19	1,41
FR0011059302 DORVAL MANAG.EUROPE I FCP 3DEC	EUR	20	486 718,60	4,64
FR0011668011 MCA ENTREPREND.PME C FCP 3DEC	EUR	290	540 029,30	5,17
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>721 342,25</b>	<b>6,88</b>
FR0011008770 H2O MULTIEQUITIES IC FCP 4DEC	EUR	5	721 342,25	6,88
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>77 883,30</b>	<b>0,74</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>77 883,30</b>	<b>0,74</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>77 883,30</b>	<b>0,74</b>
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>77 883,30</b>	<b>0,74</b>
PXAXH8P00040 PXA/0318/PUT /5,500.	EUR	33	77 883,30	0,74

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 Décembre 2017

### **GESTION PRIVEE PLANETE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
CIC : 6, avenue de Provence  
75009 – PARIS  
Etablissement Dépositaire



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 29 Décembre 2017**

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV GESTION PRIVÉE PLANÈTE relatifs à l'exercice clos le 29 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion de la société de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 Mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

JPA



Pascal ROBERT